

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PORTO-NOVO, le 10 AVRIL 1963

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DES AFFAIRES INTERIEURES;
DE LA SECURITE ET
DE LA DEFENSE

LE DECRET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

LE DECRET N° 168 /PR/MAISD-A - ANNEE 1963

portant création de l'Arrondissement
de SOKOTINDJI, Sous-Préfecture de
Ségbana, (Département du Nord-Est),

VU le décret n°292/PCM/MI du 21 Octobre 1960 donnant
aux six Régions de la République du Dahomey le
nom de Département et les divisant en Sous-Pré-
fectures et Arrondissements ;AMPLIATIONS :

R	15
SGG	4
Ministres	13
MAISD-A.	12
Préf.Nord-Est	2
S/P.Ségbana	2
Arrond.Sokotindji	2
SGAN	8
Gendarmerie	2
Procureur Rép.	2
Radio-Info	2
JORD	1

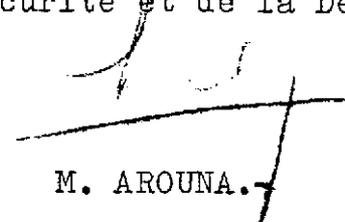
VU le décret n°378/PCM/MI du 8 Décembre 1960 complè-
tant le tableau n°2 annexé au Décret n°292 du
21 Octobre 1960 ;SUR la proposition du Ministre des Affaires Inté-
rieures, de la Sécurité et de Défense ;

Le Conseil des Ministres entendu ,

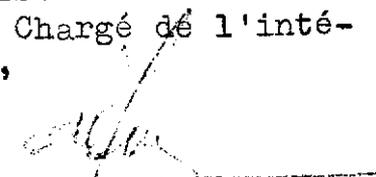
D E C R E T E :ARTICLE 1er.- Sont érigés en un Arrondissement
dont le chef-lieu est SOKOTINDJI, les villages
de Sokotindji, Barana, Mourou, Pauhila, Gbassou,
Séréki et Sérébani de la Sous-Préfecture de Ségbana
(Département du Nord-Est).ARTICLE 2.- Le présent décret sera enregistré, pu-
blié et communiqué partout où besoin sera ./.-Par le Président de la République
Le Ministre des Affaires Intérieures,
de la Sécurité et de la Défense,

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE


H. MAGA.-


M. AROUNA.-

VU :

P.Le Ministre des Finances
et du Travail, absentLe Garde des Sceaux, Ministre de la Justi-
ce et de la Législation, Chargé de l'inté-
rim,

J. KEKE.